



Commune de  
**SOULTZ-SOUS-FORÊTS**  
HOHWILLER

2, rue des Barons de Fleckenstein  
BP 30019  
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS  
Tél. : 03 88 80 40 42  
[mairie@soultzsousforets.com](mailto:mairie@soultzsousforets.com)

**ARRETE DU MAIRE N° 8/2025**  
**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE**  
**D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2542-2 et L 2542-3,

VU la demande d'occupation temporaire du domaine public de Monsieur Olivier MULLER en date du 25 février 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : En raison du ravalement de façades du bâtiment situé à Soultz-sous-Forêts - 1, rue du Docteur Deutsch, Monsieur Olivier MULLER est autorisé à installer un échafaudage.

**Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ART DECO de Wissembourg, qui devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité sur le chantier.

**Article 3** : La présente autorisation est valable du 3 mars 2025 au 19 avril 2025. En cas d'absence de travaux effectués dans ce délai, la présente autorisation sera caduque et une nouvelle demande devra être faite.

**Article 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau – Wissembourg,
- Monsieur le Capitaine de Gendarmerie de Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur Olivier MULLER,
- Archives Mairie.



Christophe SCHIMPF,  
Maire de Soultz-sous-Forêts :